

## Décision du président N°2026/TT/03/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
RIVECOURT	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Attaché	3/35h	14/01/2026	14/01/2026
GOUVIEUX	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Attaché	8/35h	13/01/2026	16/01/2026
CHANTILLY	REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de première classe	35/35h	12/01/2026	26/05/2026
BULLES	REPLACEMENT D'UN	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe	34/35h	13/01/2026	16/01/2026

	AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	des écoles maternelles			
BORNEL	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	15/01/2026	16/01/2026
LAMORLAYE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	6/35h	16/01/2026	16/01/2026
AVILLY SAINT LEONARD	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	12/35h	12/01/2026	06/02/2026
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	12/35h	12/01/2026	12/01/2026
LAMORLAYE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	6/35h	13/01/2026	13/01/2026
LAMORLAYE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	6/35h	15/01/2026	16/01/2026
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN	Adjoint technique territorial	8/35h	16/01/2026	20/01/2026

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le



ID : 060-286000021-20260119-D2026TT0301-AR

	AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE				
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	20/35h	14/01/2026	17/01/2026
CUIGY-EN-BRAY	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	33/35h	14/01/2026	06/02/2026
FOUILLEUSE	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Attaché	5,5/35h	14/01/2026	14/01/2026
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial principal de première classe	3/35h	17/01/2026	17/01/2026
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	16/01/2026	30/01/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	12/01/2026	13/01/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	12/01/2026	12/01/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE	Adjoint technique territorial	35/35h	12/01/2026	12/01/2026

	D'ACTIVITE				
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	16/35h	15/01/2026	13/02/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	14/01/2026	16/01/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	14/01/2026	15/01/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	15/01/2026	16/01/2026
MONCHY-SAINT-ELOI	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	9/35h	12/01/2026	13/02/2026
DOMPIERRE	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Attaché	5/35h	12/01/2026	31/03/2026
MORTEFONTAINE	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	35/35h	14/01/2026	13/01/2027
GRANDFRESNOY	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Rédacteur principal de première classe	20/35h	17/01/2026	22/03/2026
COYE-LA-FORET	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint territorial d'animation	18/35h	12/01/2026	13/02/2026

NT



Les crédits correspondants sont inscrits au budget

**ARTICLE 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

**ARTICLE 4 :**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,  
Le 19/01/2026  
**Le Président,**